

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE**

**Séance du 10 septembre 2025**

**Délibération 2025\_CS\_015**

**OBJET : Création des emplois budgétaires – Emplois permanents**

Le 10 septembre 2025, à 14h00, les membres du comité syndical se sont réunis à la salle de l'auditorium au Parc de la Préhistoire à Tarascon sur Ariège, sur la convocation de Monsieur Claude DES en sa qualité de doyen.

**Etaient présents MM(Mmes) les délégués :**

Membres du Syndicat	Titulaires		Suppléants		Nombre de voix
Conseil Départemental de l'Ariège	Christine TEQUI	Présente			1
	Muriel FREYCHE	Présente			1
	Jean-Paul FERRE	Absent	Philippe PUJOL	Présent	1
	Raymond BERDOU	Absent			
	Jérôme BLASQUEZ	Absent	Jean-Michel SOLER	Présent	1
Communauté de Communes de la Haute-Ariège	Alain NAUDY	Présent			1
	Jérôme MIQUEL	Présent			1
	Bolhème BOUFAID	Absent	Christian DUBUC	Présent	1
	Francis MAGDALOU	Présent			1
	Marc COLLEONI	Présent			1
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Alain SERVAT	Présent			1
	Patrick LAFONT	Présent			1
	Gérard CMBUS	Absent			
	Patrick TIMBART	Absent			
	Michel PICHAN	Présent			1
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	Marc SANCHEZ	Présent			1
	Claude DES	Présent			1
	Frédéric LAFFONT	Absent			
	Jean-Louis ROSSI	Absent			
	Michel SABATIER	Absent			
Commune d'Ax les Thermes	Alain PIBOULEAU	Présent			1
	Sylvie MARTIN	Présente			1
	Marc LOISON	Présent			1
	Géraldine GAU	Présente			1
	Marie-Agnès ROSSIGNOL	Présente		<b>REÇU LE :</b>	1

**12 SEP. 2025  
SGCD FOIX**

**Nombre de membres en exercice : 25** – Présents : 19 – Votants : 19

**Secrétaire de séance :** Miquel Jérôme

Membres ayant quitté la séance : Monsieur Raymond BERDOU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège, approuvés par arrêté préfectoral du 25 juillet 2025, modifiés par délibération du comité Syndical du Syndicat des Montagnes de l'Ariège en date du 10-09-2025,

Vu la délibération n° 2025\_CS\_012, adoptée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège, portant répartition des attributions entre le comité syndical, le bureau syndical et l'autorité exécutive.

Considérant qu'à ce titre, le comité syndical est seul compétent pour délibérer pour la création des emplois budgétaires.

Vu les emplois à créer au sein du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège, tels qu'ils résultent des emplois créés antérieurement par le Syndicat Mixte des Stations de Sports et de Montagne de la Haute-Ariège, qui exploitaient les stations de Beille, du Chioula, de Mijanès, de Goulier et d'Ascou-Pailhères, et tels que définis ci-dessous :

Nombre d'emploi	Description de l'emploi	Affectation principale	Quotité	
1	CDI Ouvrier d'entretien-mécanicien confirmé-conducteur d'engin de damage NR 216 – Ancienneté 31 ans et 7 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Agent d'exploitation polyvalent damage Autres missions : maintenance atelier mécanique, maintenance bâtiments, travaux sur pistes hors exploitation	Beille et Chioula	Temps complet	
1	CDI Chargé d'exploitation NR 286 Ancienneté 23 ans et 6 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Cadre chargé de l'exploitation – Chef d'exploitation Autres missions : suivi des procédures de traitement de l'eau, suivi de l'IEA, suivi des travaux d'entretien des bâtiments, promotion, commercialisation, pisteur secouriste 1er degré, maintenance des remontées mécaniques, document unique. En l'absence ou sur la demande du directeur des Espaces Nordiques, l'agent est amené à occuper les fonctions d'adjoint de direction	Beille et Chioula	Temps complet	
1	CDI responsable maintenance – dameur - conducteur d'engin NR 252 – Ancienneté 33 ans et 6 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Responsable maintenance dameur et conducteur d'engins de déneigement Autres missions : Chef d'atelier, maintenance remontées mécaniques, participation à l'aménagement de pistes, gestion du personnel	Beille et Chioula	Temps complet	
Nombre d'emploi	Description de l'emploi	Affectation principale	Quotité	
1	CDI Responsable des ventes et commercial NR 252 – Ancienneté 18 ans et 11 mois au	Beille et Chioula	Temps complet	

	31-07-2025 Fonctions principales : responsable régisseuse de recettes et d'avances avec gestion comptabilité billetterie Autres missions : gestion de la boutique, de la billetterie, de la communication, relations clients, partenaires, prestataires, grilles tarifaires, gestion du personnel de service, centralisation intersites des billetteries, gestion des secours			
1	CDI Directeur d'exploitation de la station d'Ascou-Pailhères NR 335 – Ancienneté 24 ans et 9 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Directeur d'exploitation de la station d'Ascou-Pailhères	Ascou-Pailhères	Temps complet	
1	CDI NR 216 Fonctions principales : Responsable damage station Chioula. Autres missions : Agent d'exploitation pour l'entretien des pistes Chioula/Beille hors exploitation des stations, entretien bâtiments et équipements	Beille et Chioula	Temps complet	Agent fonctionnaire de la CCHA en position de détachement
1	CDI NR 239 Ancienneté 23 ans et 5 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Gestionnaire RH Autres missions : secrétariat de direction, suivi association départementale de ski de fond, suivi ponctuel de la comptabilité	Toutes les stations	1 092 heures annuelles	
1	CDI Chef d'exploitation NR 271 Ancienneté 13 ans et 8 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Chef d'exploitation de la station de Goulier Neige Autres missions : nivoculteur, conducteur de remontées mécaniques, billetterie, maintenance de remontées mécaniques et bâtiments	Goulier Neige	Temps complet	Agent intégré dans le service commun avec la CCHA (activité sentiers de randonnée)
1	CDI NR 256 Ancienneté 22 ans et 8 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Moniteur de ski et responsable école de ski de Mijanès Autres missions : Montage et démontage remontées mécaniques et dameuse avant et après saison, remplacements sur la conduite de remontées mécaniques et sur les postes de damage, aménagements de pistes, maintenance hors exploitation RM (MPHE) et pendant saison si besoin	Mijanès	Temps complet	Agent intégré dans le service commun avec la CCHA (activité sentiers de randonnée)
<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Description de l'emploi</b>	<b>Affectation principale</b>	<b>Quotité</b>	
1	CDI - NR 296 Ancienneté 25 ans et 6 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Adjoint chef d'exploitation – Responsable technique des stations de Beille, du Chioula, de Goulier, d'Ascou-Pailhères et de Mijanès	Ascou-Pailhères	Temps complet	Agent

1	CDI – Technicien - NR 221 Ancienneté 22 ans et 1 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : Maintenance des remontées mécaniques et damage des pistes de ski Entretien des différentes structures et réseaux de neige artificielle	Ascou-Pailhères	Temps complet	Agent
1	CDI - NR 221 Ancienneté 13 ans et 6 mois au 31-07-2025 Fonctions principales : -Gestion du service en l'absence de la responsable, vente, suivi comptabilité et contrôle des caisses, gestion administrative des secours, gestion et suivi boutique, relations fournisseurs, commercialisation, gestion du site internet et réseaux sociaux, création documentaire, secrétariat, accueil clients, informations, ménage	Beille Chioula et	Temps complet	Agent

Il est précisé que les contrats de ces personnels relèvent du droit privé et sont régis par la convention collective 'Remontées mécaniques'.

Compte-tenu de la nécessaire polyvalence et mutualisation des compétences à mettre en œuvre, dans l'objectif d'assurer le meilleur fonctionnement des activités dévouées au Syndicat, les personnels pourront être amenés à exercer leurs fonctions sur toutes les stations gérées par le Syndicat.

Les charges correspondantes sont inscrites dans le budget annexe de la Régie du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège, créée par délibération du comité syndical réuni en séance du 10-09-2025.

Vu la présentation de la Présidente,

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE :**

- **APPROUVE** la création des emplois budgétaires présentés ci-dessus par la Présidente.

- **AUTORISE** Madame/Monsieur le Directeur de la Régie du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège à signer les contrats de travail correspondants avec les salariés repris de plein droit par le Syndicat, dans le cadre du transfert de compétence du Syndicat Mixte des Stations de Sports et de Montagne de la Haute-Ariège, au profit du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège

- **MANDATE** la Présidente pour conduire toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
19	19	0	0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente  
Christine TEQUI

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture, le  
Et publication le

**REÇU LE :**  
**12 SEP. 2025**  
**SGCD FOIX**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois.